

# LE SNES-FSU ET VOTRE DISCIPLINE



Vous avez sans doute déjà rencontré les militant.e.s du SNES-FSU - syndicat majoritaire dans le second degré - dans votre établissement, lors de mobilisations, à l'occasion d'une demande de mutation, pour des questions d'affectation, pour la gestion de votre carrière ...

Le SNES-FSU a un projet éducatif, une réflexion sur le métier, les pratiques professionnelles, l'enseignement de votre discipline, la formation initiale et continue : programmes, contenus, pratiques, il travaille ces questions avec les collègues syndiqué.e.s qui le souhaitent.

Il est à la fois critique à l'égard des réformes et force de proposition. Il porte ainsi la parole de la profession. Il vous propose des réflexions collectives notamment par le biais de journées de réflexion disciplinaires, de stages académiques et nationaux, des publications qui vous accompagnent au quotidien dans l'exercice de votre métier. Ces réflexions s'appuient sur un réseau de chercheurs, chercheuses, formateurs, formatrices, d'associations de spécialistes, de mouvements pédagogiques, qui permet d'éclairer, par des points de vue divers et complémentaires, les enjeux tant scientifiques que didactiques, pédagogiques et sociaux des disciplines. Le SNES-FSU vous permet de ne pas rester isolé.e et d'échanger avec des collègues de votre discipline, sans regard hiérarchique.

## Où trouver ces réflexions ou publications ?

Dans l'US, le journal du syndicat, et dans des publications spécifiques, que les syndiqué.e.s reçoivent, et sur le site du SNES-FSU :

<https://www.snes.edu/> Rubrique *Mon métier*

Espace pratiques professionnelles :

<https://pratiquesprofessionnelles.blog.snes.edu>

## Comment participer ?

En vous syndiquant au SNES-FSU, vous pourrez participer si vous le souhaitez à des réunions, des formations, des colloques ouvrant droit à des autorisations d'absence, et être inscrit.e sur une liste de discussion disciplinaire où chacun.e peut exprimer son point de vue. Cela vous permet de poser vos questions, d'échanger avec des collègues sur les questions pédagogiques et didactiques qui traversent votre discipline, sur les conditions d'exercice. Et selon vos disponibilités vous contribuerez ainsi à la réflexion syndicale du SNES-FSU et à son positionnement.

## Le SNES-FSU et la réflexion sur les disciplines

Pour le SNES-FSU, la réflexion sur les savoirs enseignés, sur les programmes et les pratiques est un objet syndical. Le SNES-FSU est attaché à l'enseignement des disciplines et à une interdisciplinarité qui se construit à partir de celles-ci. Il estime que la profession doit prendre en charge une réflexion sur les savoirs enseignés. Il est indispensable de se questionner sur le rapport au savoir des jeunes et sur les modes d'apprentissages, pour permettre leur réussite. Au niveau national, ces réflexions sont animées par des collègues de votre discipline.

N'hésitez pas à demander votre inscription sur une liste disciplinaire (voir au dos).

**Pour d'autres informations :**

[contenus.secretariat@snes.edu](mailto:contenus.secretariat@snes.edu)

## ADHERER AU SNES-FSU

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre à un.e militant.e du SNES-FSU dans votre établissement, votre section académique (S3) ou départementale (S2) ou bien adhérer en ligne <https://www.snes.edu/adherer-maintenant/>

Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérent.e.s. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements. Elle donne droit à un crédit d'impôt dont bénéficient tous les adhérent.e.s, imposables ou non : 66% de la cotisation est remboursé par les impôts.

Le SNES-FSU traite vos données personnelles conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).

# DOCUMENTATION



## Des textes officiels aux pratiques de terrain

Des textes officiels actent le rôle pédagogique des professeur.e.s documentalistes : circulaire de missions en 2017, programme d'*Education aux médias et à l'information* en collège en 2015. Pour autant, nombre de professeur.e.s documentalistes doivent se battre pour obtenir une reconnaissance de leur rôle pédagogique et des conditions de travail sereines et satisfaisantes.

## Les professeurs-documentalistes : une variable d'ajustement ?

Le recours aux professeurs documentalistes pour « remplir les emplois du temps des élèves » et les créneaux AP/ devoirs faits à la rentrée 2023 témoigne du mépris pour les missions spécifiques des professeurs-documentalistes.

**Sans oublier les contentieux statutaires** qui perdurent, sans que ne soit engagé un début de réflexion sur ceux-ci. De même que le refus persistant d'octroyer la prime d'équipement informatique aux professeur.e.s documentalistes (décembre 2020). La spécificité des professeur.e.s documentalistes ne doit pas être l'occasion, régulière, de s'affranchir de leur statut de certifié.e. Parmi les situations les plus problématiques et conflictuelles, le refus de reconnaître les heures d'enseignement assurées et le décompte de celles-ci.

**La remise en cause de l'implication pédagogique** des professeur.e.s documentalistes, régulière voire quotidienne, dans de trop nombreux établissements, au profit d'un simple accueil des élèves, fragilise une profession toujours en quête de reconnaissance, plus de 30 ans après la création du CAPES.

## Et toujours des questions !

Quelle place pour les professeur.e.s documentalistes dans les enseignements alors que l'EMI est trop souvent inexistante au collège et que l'information-documentation est oubliée dans la réforme du lycée, malgré l'engagement pédagogique des collègues dans les dispositifs et enseignements ?

Quelle place pour l'Information-documentation dans les évaluations au collège et au lycée? Comment éviter le bricolage et assurer à tous les élèves une formation ?

Quelle progression des apprentissages de la Sixième à la Terminale ?

Quant aux conditions d'exercice : comment concilier l'ensemble des missions et faire face aux prescriptions contradictoires ?

## Les propositions du SNES-FSU :

- L'ouverture d'une réflexion sur des contenus spécifiques en information-documentation avec une progression de la Sixième à la Terminale sur un horaire dédié.
- EMI : des repères annuels et un fléchage des compétences et connaissances relevant de l'expertise des professeur.e.s documentalistes.
- L'ouverture massive de postes au CAPES afin d'atteindre un taux d'encadrement de deux professeur.e.s documentalistes par établissement auxquels s'ajouterait un poste par tranche de 250 élèves.
- Une inspection spécifique, détachée des IPR-EVS, avec des personnels issus de la discipline
- La création d'une agrégation en information-documentation.
- Une rémunération alignée sur celle des autres certifié.e.s : heures au-delà de l'ORS au même taux que les HSE.
- La remise à plat du DNB et des réformes inégalitaires du bac, du lycée et de Parcoursup, ce qui suppose une autre organisation des enseignements au lycée et le retour à des épreuves nationales, terminales et anonymes

Septembre 2023

Toutes ces questions et d'autres en particulier sur les pratiques de classe traversent le quotidien des enseignant.e.s. Le SNES-FSU vous propose d'en débattre en dehors de tout regard hiérarchique :

- retrouver des ressources, des propositions émanant de réflexions collectives avec les collègues sur le site du SNES-FSU : <https://www.snes.edu/metiers/documentation/> et <https://pratiquesprofessionnelles.blog.snes.edu>
- demander son inscription sur une liste de discussion disciplinaire réservée aux syndiqué.e.s et/ou participer à des journées de réflexion : [documentalistes@snes.edu](mailto:documentalistes@snes.edu)